



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

TARIFS ANNUELS 2017

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / quai d'Orient / quai de la République / quai Riquet Nord / Bassin du Midi	Halte Nautique / quai des Moulins	Quais Maillol, Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	1 023 €	936 €	772 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 377 €	1 259 €	1 040 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 729 €	1 580 €	1 304 €
4	8.01 à 9.50	3.3	2 044 €	1 870 €	1 543 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 469 €	2 257 €	1 863 €
6	11.01 à 13.00	4.3	2 999 €	2 741 €	2 263 €
7	13.01 à 15.00	4.9	3 881 €	3 548 €	2 930 €
8	15.01 à 18.00	5.2	4 482 €	3 938 €	3 383 €
9	18.01 à 24.00	6	6 311 €	NA	4 020 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 477 € par mètre supplémentaire	NA	Ajouter 191 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

FORFAIT HIVER 2017

(1^{er} octobre au 1^{er} avril)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / quai des Moulins / Bassin du Midi / quai de la République / quai d'Orient / quai Riquet Nord	Quais Maillol, Riquet Sud, Mistral
1	0 à 5.00	2	601 €	481 €
2	5.01 à 6.50	2.5	785 €	628 €
3	6.51 à 8.00	2.8	947 €	757 €
4	8.01 à 9.50	3.3	1 083 €	866 €
5	9.51 à 11.00	3.7	1 399 €	1 119 €
6	11.01 à 13.00	4.3	1 760 €	1 408 €
7	13.01 à 15.00	4.9	2 076 €	1 660 €
8	15.01 à 18.00	5.2	2 683 €	2 146 €
9	18.01 à 24.00	6	4 196 €	3 357 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 287 € par mètre supplémentaire	Ajouter 134 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

FORFAIT ETE 2017

(1^{er} avril au 1^{er} octobre)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / quai des Moulins / Bassin du Midi / quai de la République / quai d'Orient / quai Riquet Nord	Quais Maillol, Riquet Sud, Mistral
1	0 à 5.00	2	870 €	696 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 170 €	936 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 469 €	1 176 €
4	8.01 à 9.50	3.3	1 738 €	1 390 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 098 €	1 679 €
6	11.01 à 13.00	4.3	2 549 €	2 039 €
7	13.01 à 15.00	4.9	3 299 €	2 639 €
8	15.01 à 18.00	5.2	3 810 €	3 048 €
9	18.01 à 24.00	6	5 006 €	4 005 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 356 € par mètre supplémentaire	Ajouter 189 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

DIVERS 2017

Droits d'entrée

Lors de la première mise à disposition d'un poste d'accostage, des droits d'entrée seront facturés à l'usager à hauteur de 30€/ml, avec un maximum de 300 € pour les navires de moins de 18 mètres et un maximum de 500 € pour les navires de 18 mètres et plus.

Habitation permanente sur le navire

Concernant les contrats d'amarrage annuels pour les navires inférieurs à 18 mètres, toute personne vivant à bord de son bateau de façon permanente est tenue d'en faire la déclaration auprès du bureau du port (voir article 7 du règlement d'exploitation de Port Saint Clair). Une majoration de 30% du tarif annuel en vigueur lui est alors appliquée.

Concernant les navires en escale (au mois ou en hivernage) inférieurs à 18 mètres et habités de façon permanente font l'objet d'une majoration de 40€ par mois pour usage des fluides (eau, électricité).

Redevance environnementale

Une redevance environnementale est appliquée aux plaisanciers titulaires d'un contrat d'amarrage. Cette redevance est de 2 € le mètre linéaire par an.

Eau/Electricité

Eau : la consommation d'eau est forfaitaire pour les bateaux dont la longueur maximale n'excède pas 18 mètres, l'eau est facturée aux bateaux dont la longueur maximale excède 18.01 mètres.

Electricité : la consommation d'électricité est forfaitaire pour les bateaux dont la longueur maximale n'excède pas 18 mètres, l'électricité est facturée aux bateaux dont la longueur maximale excède 18.01 mètres.



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

DIVERS 2017

Associations / Navires labellisés BIP

Une remise de 35% sur les tarifs annuels pourra être consentie aux associations (loi 1901) du port et aux navires labellisés "Bateau d'Intérêt Patrimonial" (BIP).

Grutage

Un avoir de 140€ sera accordé aux navires dont les caractéristiques ne permettent pas son grutage sur l'aire de carénage du port de plaisance Sète. Cet avoir sera comptabilisé l'année suivante sur le compte de l'utilisateur sur présentation d'une facture justificative d'un carénage extérieur pendant l'exercice en cours.